

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**

---

**ARRÊTÉ  
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

sur la route départementale n° 964  
du P.R 11+544 au P.R 15+557

hors agglomération

sur le territoire de la commune de BRUNIQUEL

---

**PROLONGATION**

A.D. n° 2020/999

Le président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,

**VU** le code de la route,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire),

**VU** le règlement départemental de voirie adopté le 2 mars 2009,

**VU** l'arrêté départemental R.H. 20/20 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur le directeur de l'aménagement et de la voirie,

**VU** la demande en date du 29 juin 2020 présentée par l'entreprise ETPL&V,

**CONSIDERANT** que pour permettre la poursuite des travaux départementaux de reprofilage de chaussée, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée,

**SUR** proposition de Monsieur le directeur de l'aménagement et de la voirie,

- ARRÊTE -

**Article 1**

Les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2020/539 du 26 mai 2020 sont maintenues jusqu'au 4 septembre 2020.

**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la déviation.

**Article 3**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4**

- M. le directeur de l'aménagement et de la voirie,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs du conseil départemental et dont une copie sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune de BRUNIQUEL,
- M. le directeur départemental des territoires,
- M. le directeur de l'entreprise ETPL&V,
- M. le directeur départemental de La Poste,
- M. le directeur du S.M.U.R. - urgences,
- M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- Mme la responsable du service régional de transport de Tarn-et-Garonne,
- Mme le chef de la subdivision départementale de Saint Antonin-Noble-Val,
- M. le directeur de la société SECURITAS transport de fonds,
- M. le directeur de la société BRINK'S évolution.

A Montauban,

le

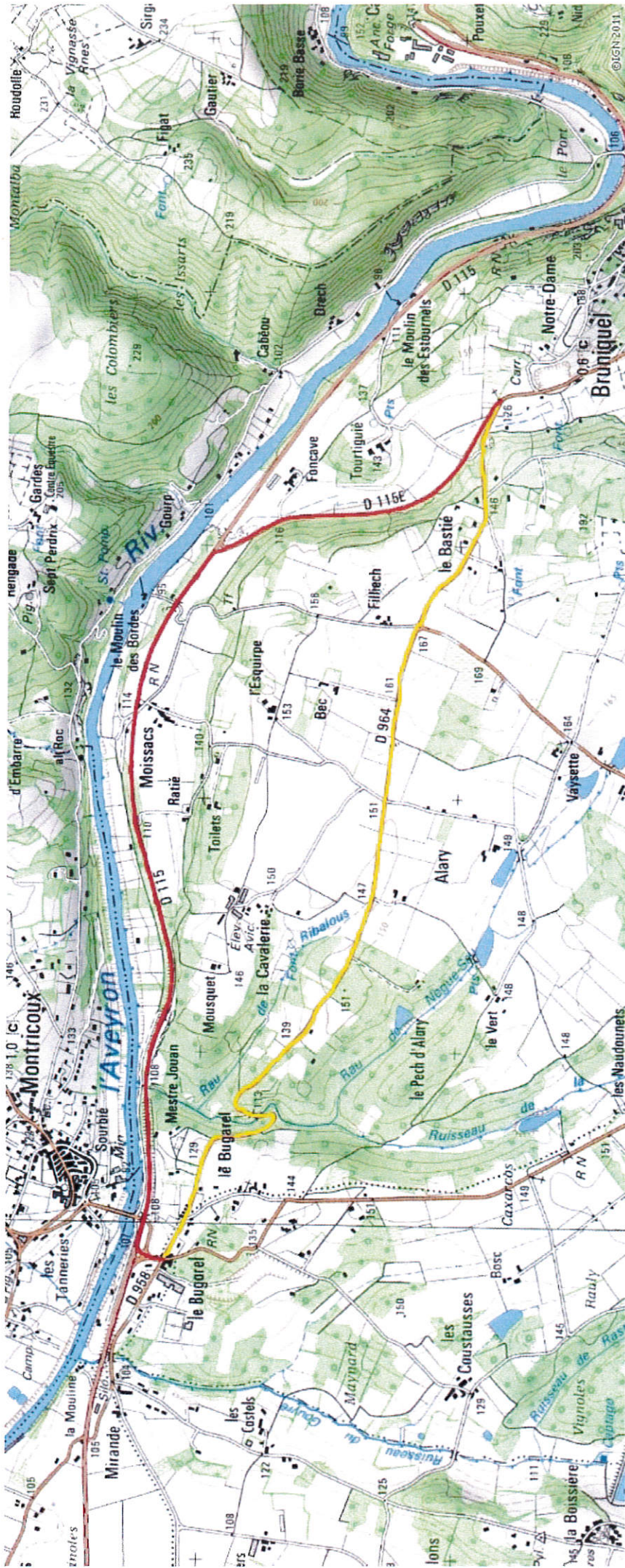
09 JUIL. 2020

P/le président,

Le Chef du Service  
Banque de Données Routières  
et Gestion du Domaine Public Routier,

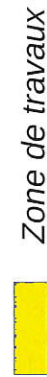
  
Michel PIETOUILLER





## BRUNIQUEL - RD964 - PR11+544 au PR15+557

### Reprofillement de chaussée



Zone de travaux



Itinéraire de déviation

Déviaton depuis MONTRICOUX ↔ RD958 - RD115 - RD115e

Déviaton depuis BRUNIQUEL ↔ RD115e - RD115 - RD958

